

Partant de l'hypothèse que le détenu n'est privé que de sa liberté, et que pour le reste il demeure un citoyen à part entière, la nouvelle loi du 12/01/05 instaure un véritable « droit pénitentiaire » moderne.

La présente étude, réalisée dans le cadre du projet Réseau pour une réforme globale du régime carcéral belge, a pour but de dresser un inventaire des différentes manières par lesquelles l'offre d'aide et de services des entités fédérées s'adresse aux détenus et aux justiciables, d'identifier les lacunes de l'offre actuelle et d'en préciser les obstacles, de définir clairement les objectifs de l'aide et des services à procurer aux détenus et de formuler des premières propositions sur les moyens à mettre en œuvre en faveur de ce public spécifique.

Commandez par [courriel](#) ou au +32 (0) 2 738 08 01. (61 pages)